

Image not found or type unknown



Possibilité de donation tous les 15 ans à enfant

Par **clall**, le **26/12/2023** à **11:45**

Bonjour, j'ai une question concernant la fiscalité pour la donation tous les quinze ans.
Lorsqu'un parent fait une donation l'année A de 100 000 €, mais décède cinq ans plus tard (soit année A+5). Je suppose que l'abattement fiscal ne portera que sur 33 333 € et que les 66 666 € entreront dans le calcul de la succession ?
Cordialement